



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Action culturelle et vie associative Subventions à diverses associations

DEL-2012-129

Numéro de la délibération : 2012/129

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences, culture

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 05/12/2012

Date de convocation du conseil : 29/11/2012

Date d'affichage de la convocation : 29/11/2012

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : Mlle Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Alain GAINCHE, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Paul JARNO, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mlle Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL.

Étaient représentés : Mme Stéphanie GUÉGAN par Mme Christine LE STRAT, M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, M. Jean-Luc LE BELLER par M. Alain LE MAPIHAN, Mme Nicole ROUILLARD par M. Yvon PERESSE.

Action culturelle et vie associative Subventions à diverses associations

Rapport de Christophe MARCHAND

Après examen des dossiers, la commission émet un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes :

- Kaloneu derv bro Pondi 170,00 €
(subvention de fonctionnement 2012)
 - Les Gaillards d'avant 450,00 €
(pour l'organisation du bal de la Marine – le 3 mars 2013)
 - Strollad Sevenadurel Kerlenn Pondi 1 850,00 €
(pour l'organisation de « Gouel Kerlenn Pondi » - les 10, 11 et 13 novembre)
 - Comité de jumelage Pontivy-Ouelessebougou 4811,98 €
(pour le séjour de la délégation malienne du 28 octobre au 4 novembre)
- A noter que la ville a réglé directement les billets d'avion pour 3915.35 € et que le comité participe aux dépenses à hauteur de 1000 €.

Nous vous proposons :

- d'accorder ces subventions

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 6 décembre 2012

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**